



Délai de traitement du dossier Rest'O collège

Demande de la tarification de la restauration scolaire

Collèges publics du Val d'Oise

Pourquoi un dossier Rest'O Collège ?

Chaque année scolaire, vous êtes invités à déposer un dossier complet (formulaire et justificatifs) pour le calcul du tarif de la restauration scolaire de votre enfant.

Les informations demandées sont strictement nécessaires au traitement du dossier et sont collectées dans le respect du **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**.

Les données sont conservées conformément aux déclarations effectuées auprès de la **Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)**, pour une durée d'**un an**.

Vous avez accès à 2 canaux de dépôt et 2 canaux d'accompagnement

1. Dossier déposé sur la Plateforme de Téléservices du Département

✓ Le tarif est calculé de façon automatique dans les deux cas suivants :

1. Le foyer est allocataire de la CAF ou de la MSA et le quotient familial a bien été restitué par la CAF ou la MSA
2. La famille a coché le tarif maximum à 5,56 €

Dans ces deux cas seulement, la notification relative au tarif de restauration scolaire vous est adressée instantanément.

Dans tous les autres cas, une vérification et une instruction du dossier par les services départementaux est nécessaire et le délai de traitement des demandes peut varier, en fonction de la période, **entre 3 et 10 jours**.

Sur la période de juin juillet le délai de traitement est de 10 jours ouvrés.

2. Dossier déposé par voie postale (**CAS PARTICULIER : en cas d'impossibilité d'accéder au service internet**)

Étape 1 : vérification des données, des justificatifs du dossier – délai 7 jours ouvrés

- ✓ Les dossiers non conformes (problème de compte, absence de l'adresse mail et des documents administratifs INE et justificatifs de l'état civil) ne pourront être traités et seront classés sans suite.
- ✓ Les dossiers incomplets mais conformes seront enregistrés sur la plateforme de Téléservices à destination du service instructeur qui statuera sur les suites à donner.

Étape 2 : numérisation de votre dossier : délai 7 jours ouvrés après la réception (étape 1).

Étape 3 : saisie des données dans le formulaire Internet de la Plateforme

Le délai global d'enregistrement de votre demande sur la Plateforme de Téléservices, couvrant les étapes 1 à 3, est de **20 jours ouvrés**.

La validation de la réception de votre dossier est confirmée par l'envoi, depuis l'adresse **services-enligne@valdoise-infos.fr**, d'un courriel intitulé « *Dépôt d'une demande* ». Ce message comporte le **numéro de votre demande**, à mentionner dans toute correspondance ultérieure.

Étape 4 : Instruction du dossier

Cette étape consiste à examiner votre demande afin de déterminer votre tarif. Vous recevrez alors une notification par courrier électronique :

- soit pour vous communiquer votre tarif ;
- soit pour vous informer de l'annulation de votre demande, notamment en cas de pièces **manquantes, incomplètes ou illisibles**. En cas d'annulation, un courriel vous invitera à **déposer une nouvelle demande**.

3. **Besoin d'aide ?**

Les services départementaux ou votre établissement scolaire sont à votre disposition pour vous accompagner dans la constitution de votre dossier.

Les services départementaux :

- I. Assistance Technique de la Plateforme au 01.34.25.56.47

Accessibilité ou création du compte, de l'entité, du bénéficiaire membre ou encore de la non-réception des mails de  services-en-ligne@valdoise-info.fr

- II. Rest'O collègue vous accompagne pour déposer en ligne votre demande au 0 800 01 95 95 (appel gratuit)

Du lundi au jeudi, Rest'O collègue vous accompagne par téléphone au 0 800 01 95 95 (appel gratuit)

selon le planning d'ouverture ci-dessous :

- Du 01 juin au 02 juillet 2026 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- Du 03 août au 27 août 2026 de 9h30 à 12h30
- Du 07 septembre au 01 octobre 2026 de 9h30 à 12h30
- Exceptionnelle du 05 octobre au 15 octobre 2026 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

⚠ A compter du 02 novembre 2026 le service sera ouvert de 9h30 à 12h30

⚠ Fermeture en juillet 2026 et durant les congés scolaires 2026/2027

Le dispositif est ouvert du 1er juin 2026 jusqu'au 30 avril 2027.

Les délais de traitement sont donnés à titre indicatif et peuvent varier selon les périodes.

4. **Besoin d'aide ?**

⚠ INFO PLUS Nous n'acceptons plus les dossiers déposés par mail – nous vous accompagnons pour :

la constitution, le dépôt et toutes autres questions relatives au dispositif Rest'O collègue

merci de les adresser à restocollege@valdoise.fr

